

AJA - Subvention de fonctionnement 2013

Rapport n° CP/2013/399

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule développement touristique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général la demande de subvention présentée par l'Agence de Tourisme Associatif (AJA) au titre de son programme d'actions 2013.

1/ AJA UES – Coopérative de tourisme

Historique

L'association AJA, Agence de tourisme Associatif, a été créée le 20 décembre 1989 de la volonté d'associations gestionnaires et/ou propriétaires de centres d'hébergement alsaciens à caractère socio-éducatif, sans but lucratif, de se regrouper en association.

Régie par les dispositions du Code civil local, l'association AJA est régulièrement immatriculée au registre des Associations du Tribunal d'instance de Strasbourg sous numéro Volume 58, Folio n°20.

Après 23 ans d'activité, l'AJA est devenue la première agence de tourisme associatif et anime un réseau de 20 centres en Alsace.

Ces structures sont liées par une Charte de qualité axée sur le confort, la sécurité et l'animation, et offrant une grande variété de solutions d'accueil pour tous.

Porteuse de valeurs humaines, solidaires et éthiques, l'AJA est devenue un outil de développement économique, social et culturel.

Tout en conservant ses valeurs, l'AJA s'est professionnalisée, s'est adaptée et cherche, par l'économie sociale, à innover sans cesse et à proposer des nouvelles modalités d'interventions associant parfois ressources publiques et privées pour entreprendre autrement.

La récente évolution d'AJA en société coopérative

Au cours de son évolution l'AJA a constaté un besoin de mieux communiquer face à une concurrence au marketing agressif, à la montée d'internet dans les processus d'achat et un besoin de fiscaliser au mieux ses activités.

Soucieux d'assumer leurs responsabilités et de réfléchir aux conditions de pérennisation des établissements du tourisme social, les élus de l'association se sont interrogés sur sa structure juridique et sur le fait de savoir si celle-ci était encore adaptée aux enjeux actuels et à venir.

Pour poursuivre son évolution, et avec l'objectif de donner plus d'efficacité économique et financière en vue du développement de l'activité touristique sociale, solidaire et durable, l'AJA s'est transformée en société coopérative en adoptant, ainsi que lui permettent les articles 19 bis et suivants et 28 bis de Loi du 10 septembre 1947, portant statut de la

coopération, la forme d'une Union d'Economie Sociale. C'est ainsi qu'AJA, par décision de son assemblée extraordinaire du 28 novembre 2012, a modifié ses statuts juridiques.

Le choix de la forme de société coopérative constitue une adhésion à des valeurs coopératives fondamentales dont la prédominance de la personne humaine, la démocratie, la solidarité, un sociétariat multiple ayant pour finalité l'intérêt collectif au-delà de l'intérêt personnel de ses membres, l'intégration sociale, économique et culturelle.

Le statut de l'Union d'Economie Sociale, par ses principes et ses objectifs, se trouve en adéquation avec ce projet.

En regroupant des organismes de l'économie sociale et solidaire et apparentés intervenant dans les champs du tourisme associatif et social, l'Union d'Economie sociale AJA UES a pour objet la gestion des intérêts communs de ses membres et le développement de leurs activités en menant notamment des activités d'hébergement, d'accueil, de restauration, d'ingénierie touristique, de promotion, prestations ou d'animation touristique et des territoires, partageant les objectifs suivants :

- Contribuer au développement touristique de l'Alsace,
- Favoriser l'essor et le développement de ses membres, en mettant notamment en place toute action de formation, de développement de compétences, de mutualisation des ressources humaines, de mutualisation d'emplois des personnels des adhérents et du réseau, une démarche qualité permanente ciblée vers un tourisme durable et solidaire, tous partenariats avec tous les acteurs du tourisme, en priorité alsaciens mais aussi d'autres territoires,
- Promouvoir les centres adhérents bénéficiaires des services, répartis sur l'ensemble du territoire alsacien, à travers des actions pour les jeunes et l'ensemble des publics concernés par le tourisme social, ainsi que des produits touristiques mis en œuvre par le réseau et ses membres,
- Concevoir, développer, commercialiser et structurer tous produits touristiques réceptifs, répondant aux priorités de sécurité et de qualité de l'offre, ainsi qu'aux principes de l'économie solidaire et du développement durable,
- Accueillir en Alsace, des publics jeunes et des personnes touchées par l'exclusion ou le handicap, et de tous publics concernés par le tourisme social, dans des conditions financières adaptées.

2/ Convention d'objectifs 2013-2015, programme d'actions et budget 2013

La convention d'objectifs 2013-2015

Face au développement d'AJA, le Conseil Général du Bas-Rhin, ainsi que la Région Alsace ont souhaité proposer une convention tripartite intégrant les objectifs partagés ainsi que le plan d'actions d'AJA.

Cette convention d'objectifs s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement touristique en Alsace 2012-2014 adoptée par les trois collectivités en juin 2012.

La stratégie d'AJA contribue à cinq des neuf objectifs fixés par la stratégie :

- Objectif 1 : Qualification de l'offre marchande :

AJA est engagée dans une démarche qualité depuis 2007 et poursuit cette démarche auprès de ses coopérateurs tout en les incitant à qualifier leurs offres globales et travailler en lien avec leur territoire. La satisfaction client est au centre de la démarche et l'objectif étant de fidéliser la clientèle et lui apporter une offre de

séjour adaptée à ses besoins et ambitions de visite tout en permettant l'accès au séjour pour tous et respectant la diversité des publics.

- Objectif 4 : accessibilité douce, écotourisme et développement durable :

Le plan d'actions d'AJA prévoit la création d'un agenda 21, véritable outil de management des structures intégrant une démarche de développement durable sur les trois axes : économiques, environnementale et sociale. La création d'une offre de séjour à la découverte de l'environnement pour tous publics (scolaires, adultes, etc) sur des spécificités de séjours tels que les classes de découvertes, randonnée, gastronomie à base de légumes durables est également programmée. Enfin, un engagement dans une démarche d'achat responsable associée à la Chambre de consommation d'Alsace sera mis en œuvre.

- Objectif 5 : accueil et organisation territoriale du tourisme :

L'AJA souhaite œuvrer à un tourisme solidaire et durable en s'impliquant sur les territoires, en travaillant sur un maillage organisé, en fédérant des projets nouveaux au sein des territoires d'implantation et en s'intégrant dans des dynamiques de territoire.

- Objectif 6 : faire de l'Alsace une destination de vélo de 1^{er} choix :

L'AJA prévoit également la création et la mise en marché de séjours à vélo en lien avec Vélo Emploi, nouveau coopérateur ainsi que la recherche de partenaires en Allemagne pour des séjours à vélo transfrontaliers.

- Objectif 9 : Miser sur la surprise et la créativité pour dynamiser l'image de l'Alsace :
L'AJA souhaite développer une offre de séjours créatifs et participatifs ainsi qu'un partenariat avec l'association des châteaux forts vivants. AJA proposera des séjours créatifs au cours desquels le client devient acteur de ses vacances et donne un sens à ces dernières. L'objectif étant que ceux-ci soient simplement curieux ou déjà profondément déterminés à mettre son énergie dans une dynamique au service d'une cause ou d'une thématique.

Plan d'actions et budget 2013

La transformation du statut juridique d'AJA permettra la mise en place d'une plateforme multiservices au profit des acteurs du tourisme associatif et solidaire dont les missions sont les suivantes :

- le développement de la promotion, la commercialisation et la communication,
- l'ingénierie touristique : conception et développement de projets et de produits,
- le renforcement de la démarche qualité, en optant pour un tourisme durable s'appuyant notamment sur une démarche d'agenda 21, l'accompagnement et l'animation d'acteurs de l'économie sociale et solidaire, intervenants sur des services à intégrer dans de nouveaux produits touristiques,
- la création d'un dispositif de gestion et d'appui au développement de ressources humaines (plan de formation, postes mutualisés, etc),
- la création d'un service de formation permettant la professionnalisation des équipes,
- la création d'un « pôle solidarité »,
- l'ingénierie des équipements : suivi, coordination et recherches de financement pour les rénovations et les investissements.

Le plan d'actions 2013 d'AJA UES est détaillé dans la convention d'objectifs 2013-2015 proposée en annexe du présent rapport.

Le budget prévisionnel 2013 s'élève à 832 936 €.

Le Conseil Général est sollicité à hauteur de 19 200 €.

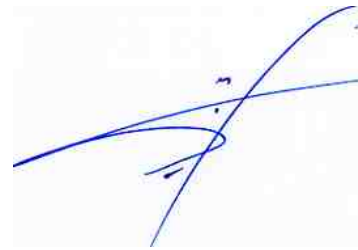
Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22720	65-6574-94	19 200,00 €	19 200,00 €	19 200,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention de 19 200 € à l'Agence de Tourisme Associatif (AJA).

Strasbourg, le 17/05/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL